



GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

N°AOO-2026-0006

APPEL D'OFFRES

-

ARTICLES DE VAISSELLE ET ACCESSOIRES

SOMMAIRE

1	- Dispositions générales du contrat	3
1.1	- <u>Objet du contrat</u>	3
1.2	- <u>Décomposition du contrat</u>	3
2-	Caractéristiques des produits	3
2-1.	<u>Description</u>	3
2-2.	<u>Caractéristiques générales</u>	3
2-3.	<u>Caractéristiques spécifiques et conditions d'utilisation</u>	4
2-4.	<u>Dossier technique</u>	6
3-	Modalités d'exécution	6
3-1.	<u>Durée de disponibilité</u>	6
3-2.	<u>Evolution technologique ou réglementaire</u>	7

1 - Dispositions générales du contrat

1.1 - Objet du contrat

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCTP) concernent la Fourniture d'articles de vaisselles et accessoires, pour le CHU de Nantes et ses sites périphériques (Hôpital Bellier, EHPAD Beauséjour, la Seilleraye, Hôpital St Jacques).

1.2 - Décomposition du contrat

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués séparément et selon le détail suivant :

Lot(s)	Désignation
01	Vaisselle compatible régithermie (assiette et sa cloche, bol et sa cloche)
02	Ravier et sa cloche

2- Caractéristiques des produits

2-1. Description

Les produits à fournir sont des articles de vaisselles et accessoires (assiettes, bols, ravier, cloches). Le détail et quantitatif des produits sont précisés à l'annexe 3 du CCAP « Catalogue des besoins et des quantités »

2-2. Caractéristiques générales

Tous les articles proposés devront être conformes aux spécifications techniques et normes en vigueur :

- présence de la notice d'utilisation en langue française
- conformité aux normes françaises et européennes en vigueur

La fourniture est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière à compter de l'admission, pendant un délai minimum de 1 an. Ces garanties sont applicables dans les mêmes conditions aux fournitures de substitution ou de remplacement. Le titulaire est entièrement responsable de la garantie des fournitures livrées.

2-3. Caractéristiques spécifiques et conditions d'utilisation

➤ **Lot 1 : Vaisselle compatible régithermie (assiette et sa cloche, bol et sa cloche)**

Sous-lot 1 : Assiette

Assiette blanche ronde à fond plat compatible régithermie, en verre trempé (ou en porcelaine pour la variante). Diamètre compris entre 22 cm minimum et 24 cm maximum. Les rebords de l'assiette doivent être compris entre 2 cm minimum et 3,5 cm maximum. (La cloche et l'assiette ne doivent pas dépasser une hauteur de 6,5 cm)

Sous-lot 2 : Cloche assiette

Cloche transparente pour assiette ronde. La cloche doit être compatible avec la taille de l'assiette proposée par le soumissionnaire. Cloche compatible régithermie, exempt de Bisphénol A (conformément à la loi 2012/1442). (La cloche et l'assiette ne doivent pas dépasser une hauteur de 6,5 cm). La cloche doit résister à une température de minimum 110°C.

Sous-lot 3 : Bol

Bol rond blanc à fond plat compatible régithermie, en verre trempé (ou en porcelaine pour la variante). Diamètre compris entre 10 cm minimum et 12 cm maximum. La contenance du bol doit être comprise entre 30 cl minimum et 40 cl maximum.

Sous-lot 4 : Cloche bol

Cloche/couvercle pour bol rond. La cloche doit être compatible avec la taille du bol proposé par le soumissionnaire. Cloche compatible régithermie, exempt de Bisphénol A (conformément à la loi 2012/1442). La cloche et le bol ne doivent pas dépasser une hauteur de 6,5 cm. Résiste à une température de minimum 110°C

Conditions d'utilisation :

- Vaisselle compatible régithermie, tenant sur des plateaux GN 1/1. La vaisselle doit être compatible avec des chariots thermo contacts.
- La vaisselle et les cloches doivent être compatibles avec un système de remise en chauffe/température. La vaisselle et les cloches doivent pouvoir résister à une température minimale de 110°C lors de la remise en chauffe dans les chariots thermo contact.
- La hauteur cumulée de l'assiette et de sa cloche, ainsi que du bol et de sa cloche, ne doit pas dépasser un maximum de 6,5 cm, afin d'assurer un rangement sur le plateau du chariot thermo contact.
- Une vaisselle légère est à privilégier, afin de prévenir de troubles musculosquelettiques (TMS), pour nos agents hospitaliers.
- La vaisselle doit générer le moins de bruit possible lors du lavage en laverie centrale.
- La vaisselle doit être résistante à la casse et aux chocs.
- La vaisselle et les cloches doivent être compatibles avec un lavage au lave-vaisselle le Jour J, mais également un lavage au lave-vaisselle à J+1.

- La vaisselle et les cloches doivent être suffisamment robustes et résistantes, notamment aux conditions de lavage en machine et à la fragilité / porosité.
- La vaisselle et les cloches doivent pouvoir s'empiler parfaitement ensemble. De même, la vaisselle et les cloches doivent pouvoir s'empiler séparément afin de garantir un rangement en cuisine, ainsi qu'un rangement dans les services de soins.
- La cloche de l'assiette doit être suffisamment transparente, afin de permettre au patient de voir le contenu de l'assiette, sans avoir besoin de soulever la soulever.
- La cloche du bol peut être transparente ou opaque.

➤ **Lot 2 : Ravier et sa cloche**

Sous-lot 1 : Ravier rectangle

Ravier rectangle blanc à fond plat, en verre trempé (ou en porcelaine pour la variante). Longueur minimum de 15 cm et de maximum 19 cm. Largeur minimum de 10 cm et de maximum 12 cm. Profondeur minimum de 2,5 cm.

Sous-lot 2 : Cloche ravier rectangle

Cloche transparente pour ravier rectangle. La cloche doit être compatible avec la taille du ravier rectangle proposé par le soumissionnaire. La cloche et le ravier ne doivent pas dépasser ensemble une hauteur de 6,5 cm.

Sous-lot 3 : Ravier carré

Ravier carré blanc à fond plat, en verre trempé (ou en porcelaine pour la variante). Longueur et largeur minimum de 10 cm et de maximum 12 cm. Profondeur minimum de 2,5 cm.

Sous-lot 4 : Cloche ravier carré

Cloche transparente pour ravier carré. La cloche doit être compatible avec la taille du ravier rectangle proposé par le soumissionnaire. La cloche et le ravier ne doivent pas dépasser ensemble une hauteur de 6,5 cm

Conditions d'utilisation :

- Vaisselle tenant sur des plateaux GN 1/1. La vaisselle ravier et cloches, sera utilisée pour les entrées et desserts, et sera stockée sur la partie « froide » du plateau dans le chariot thermo contact.
- La hauteur cumulée du ravier et de sa cloche, ne doit pas dépasser un maximum de 6,5 cm, afin d'assurer un rangement sur le plateau du chariot thermo contact.
- Une vaisselle légère est à privilégier, afin de prévenir de troubles musculosquelettiques (TMS), pour nos agents hospitaliers.
- La vaisselle doit générer le moins de bruit possible lors du lavage en laverie centrale.
- La vaisselle doit être résistante à la casse et aux chocs.

- La vaisselle et les cloches doivent être compatibles avec un lavage au lave-vaisselle le Jour J, mais également un lavage au lave-vaisselle à J+1.
- La vaisselle et les cloches doivent être suffisamment robustes et résistantes, notamment aux conditions de lavage en machine et à la fragilité / porosité.
- La vaisselle et les cloches doivent pouvoir s'empiler parfaitement ensemble. De même, la vaisselle et les cloches doivent pouvoir s'empiler séparément afin de garantir un rangement en cuisine, ainsi qu'un rangement dans les services de soins.
- La cloche doit être suffisamment transparente, afin de permettre au patient de voir le contenu de l'assiette, sans avoir besoin de soulever la soulever.

2-4. Dossier technique

Chaque produit doit être livré avec les fiches techniques associées.

3- Modalités d'exécution

Avertissement : Les titulaires doivent, pendant toute la durée d'exécution des marchés, informer sans délai le CHU de Nantes, de tout évènement ou toute difficulté de nature à compromettre la qualité, le suivi ou la garantie du présent marché.

3-1. Durée de disponibilité

Le Titulaire du marché s'engage à ce que les produits de son offre soient commercialisés pendant toute la durée du marché, reconductions éventuelles incluses (soit 48 mois).

Cela suppose que les modèles d'articles de vaisselle et accessoires fournis pendant toute la durée d'exécution du marché devront être strictement identiques aux modèles proposés dans l'offre initiale et au spécimen conservé par le CHU de Nantes pour chaque référence.

Cette obligation vise à permettre un remplacement à l'identique de la vaisselle du CHU de Nantes lors de chaque réassort pour éviter les désagréments inhérents à une gamme d'articles dépareillés et pour garantir que chaque nouveau produit répond bien aux caractéristiques initiales.

En cas de manquement à cette obligation de commercialisation, il pourra être appliqué une pénalité forfaitaire de 500 € par mois de commercialisation non respecté entre l'arrêt effectif de commercialisation et la date de fin du marché. Tout mois entamé sera dû.

3-2. Evolution technologique ou réglementaire

En cas d'évolution technologique, technique ou réglementaire (composition, résistance, ergonomie, norme...) relative aux références des produits du marché, intervenant en cours d'exécution de ce dernier, le Titulaire pourra proposer ces évolutions au référent achat pour des essais.

Dans le cas où ces fournitures sont jugées plus adaptées aux besoins du marché et **après acceptation** de l'établissement, les évolutions pourront être intégrées sans surcoût dans le marché par voie d'avenant, si et seulement si les conditions tarifaires sont identiques ou inférieures aux prix du marché en cours.

Le titulaire sera tenu de nous confirmer :

- que cette nouvelle référence se substitue à l'ancienne pour des raisons d'innovation, de modification de la réglementation, etc.
- d'autre part, que le prix fixé au marché pour l'ancienne référence est maintenu pour la nouvelle.

En cas de refus de l'établissement ou de conditions tarifaires à la hausse, le Titulaire devra poursuivre l'exécution du marché aux conditions initiales.